



Corruption et développement durable

La corruption constitue une menace importante pour les pays du monde entier ; elle fragilise les institutions démocratiques, contribue à l'instabilité gouvernementale et compromet la confiance. La corruption menace l'économie en permettant la concurrence déloyale et en décourageant l'investissement et le commerce. Elle affecte de manière disproportionnée les groupes défavorisés en empêchant l'inclusion sociale, en favorisant les inégalités et en entravant la prospérité.

La corruption nous affecte tous et peut conduire à :

- La Faiblesse des institutions et injustice : La corruption attaque le fondement des institutions démocratiques en faussant les processus électoraux, en pervertissant l'état de droit et menant à des systèmes de gouvernance inefficaces.
 - L'insécurité : La corruption constitue une menace pour les structures de sécurité. Elle peut mener à un mécontentement et à de la méfiance à l'égard des dirigeants, des institutions publiques et de l'État de droit, et à une spirale de colère et de tensions. La corruption facilite le trafic de drogues et de personnes, ainsi que d'autres formes de criminalité organisée, ce qui rend notre monde plus instable et moins sûr.
 - Moins de prospérité : La corruption étouffe la croissance économique, l'innovation et le développement durable. Là où la corruption est répandue, l'investissement étranger direct est découragé, les entreprises étant réticentes à investir en raison de la distorsion de la concurrence, du coût élevé des affaires, des risques juridiques importants et du danger sur leur réputation.
 - Des droits moins respectés : La corruption compromet la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme car elle affaiblit les institutions publiques à la base de sociétés justes et équitables et qui garantissent un accès à la justice pour tous.
 - Un refus de l'accès aux services de base : La corruption détourne les fonds destinés aux services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, l'eau potable, l'assainissement et le logement. Elle constitue un obstacle majeur à la faculté d'un gouvernement de répondre aux besoins fondamentaux de ses citoyens.
- Moins d'emploi : La corruption réduit les possibilités d'emploi. Lorsque les décisions en matière d'emploi ne sont pas fondées sur la justice, le mérite et l'équité, les perspectives des citoyens sont réduites.
 - Catastrophes environnementales : La corruption menace les ressources limitées de la planète. Certains des défis environnementaux les plus considérables sont causés par la corruption.

Les Objectifs du développement durable

L'Agenda 2030 pour le développement durable et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) sont la tentative du monde entier pour construire un avenir meilleur pour tous. Ils visent entre autres à mettre fin à la pauvreté et à la faim dans le monde, à assurer le bien-être de tous, à promouvoir une éducation et des soins de santé de qualité, à protéger notre planète et à stimuler la prospérité de tous.

L'Agenda 2030 reconnaît explicitement que la primauté du droit et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Afin de mener à bien chacun des 17 objectifs du développement durable, il est nécessaire œuvrer pour des sociétés pacifiques et non-discriminatoires pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous ainsi que d'institutions efficaces, responsables et inclusives.

Lors que les pays du monde entier s'efforcent de plus en plus de répondre aux exigences de l'Agenda 2030, l'importance cruciale de la lutte contre la corruption pour le développement durable est plus que jamais reconnue.

L'importance de la lutte contre la corruption est explicitement soulignée dans l'objectif 16, qui exige des États qu'ils "promouvent des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, donnent accès à la justice à tous et créent des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux", en réduisant les flux financiers illicites, en renforçant le recouvrement et la restitution des avoirs volés, en réduisant sensiblement la corruption et en créant des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous



les niveaux¹. L'objectif 16 joue un rôle déterminant dans l'adoption d'une approche globale du développement. Axée sur les déficits de gouvernance et les défis posés par les profondes transformations sociales, il s'attaque aux causes profondes de nombreuses questions de développement couvertes par d'autres ODD.

La Convention des Nations Unies contre la Corruption

En l'absence de cadres de gouvernance réactifs et responsables les progrès vers la concrétisation des objectifs du développement durable seraient compromis. La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), le seul instrument mondial juridiquement contraignant de lutte contre la corruption, est un instrument pour atteindre une forme de gouvernance honnête, transparente et responsable². Démontrant de façon remarquable l'engagement de la communauté internationale, la Convention compte aujourd'hui 186 États parties³.

Les objectifs de la Convention sont de promouvoir et de renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la corruption de manière plus efficace ; de promouvoir, de faciliter et d'appuyer la coopération internationale et l'assistance technique en matière de prévention et de lutte contre la corruption ; et de promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la bonne gestion des biens et affaires publiques. La Convention exige que les infractions liées à la corruption soient clairement définies et pénalisées. Elle consacre un chapitre à sa prévention. En outre, elle attache une importance particulière au renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la corruption et, ce qui constitue une avancée majeure, contient des dispositions novatrices et ambitieuses en matière de recouvrement d'avoirs, ainsi que d'assistance technique et de mise en œuvre⁴.

L'application effective de la Convention par les États parties au niveau national est évaluée au moyen d'un processus unique d'examen par les pairs - le Mécanisme d'Examen de la Mise en œuvre. Le Mécanisme favorise la réalisation des objectifs de la Convention, fournit à la Conférence des États parties des informations sur les mesures prises par les États parties pour appliquer la Convention et sur les difficultés qu'ils rencontrent à cet égard et aide les États parties à identifier et à justifier les besoins spécifiques d'assistance technique, ainsi qu'à faciliter la fourniture de cette assistance. Le Mécanisme encourage et facilite également la coopération internationale.

Nous payons tous le prix de la corruption

Nous pouvons tous être victimes de la corruption. Partout où elle sévit, elle a des conséquences négatives. Comme le montrent les exemples ci-dessous, la société pâtit de la corruption.

Corruption : développer les infrastructures ou alimenter des comptes bancaires privés ?

La corruption entrave la réalisation de l'ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Lorsque des contrats juteux sont en jeu, la corruption, la fraude et la soustraction peuvent compromettre des projets d'infrastructure de grande envergure. Ces pratiques peuvent aboutir à des vols de fonds et, par suite, à un abandon du projet, mais aussi à des infrastructures qui ne sont qu'en partie achevées ou qui ne répondent pas aux normes, voire qui sont dangereuses. Des fonds peuvent également être affectés à des secteurs non prioritaires mais offrant de meilleures perspectives d'enrichissement personnel. Ainsi, même lorsqu'un hôpital fait cruellement défaut, des pots-de-vin versés à des personnes bien placées peuvent faire porter la priorité sur un autre projet bien moins nécessaire. Enfin, comme les marchés sont attribués à des entreprises qui ne sont pas les plus compétentes, la qualité du travail s'en ressent. Il peut en découler un effondrement de l'économie, qui entretient le sous-développement.

La CNUCC exige des États qu'ils établissent des systèmes de passation de marchés fondés sur la transparence, la concurrence et l'utilisation de critères objectifs.

Corruption : éducation, fraude et mise en péril de l'avenir de nos enfants

La corruption entrave la réalisation de l'ODD 4 : Une éducation de qualité

Le secteur de l'éducation regorge d'exemples de corruption. La fraude académique, par exemple, sévit dans de nombreux pays ; elle est considérée comme une grave menace à l'intégrité et à la fiabilité des diplômes de l'enseignement supérieur. Le gaspillage lié aux marchés passés dans le secteur de l'éducation, qui concerne notamment les bâtiments scolaires, la falsification des frais



d'entretien et le paiement de manuels jamais reçus, coûte très cher aux populations. Les professeurs absents qui figurent sur les listes de professeurs en activité dans les écoles pèsent lourdement sur les dépenses publiques. De ce fait, les opportunités scolaire et académique pour les pauvres sont limitées dans de nombreuses régions du monde.

D'autre part, l'éducation est un élément crucial dans toute tentative de lutter efficacement contre le phénomène de la corruption. Grâce à une meilleure connaissance des risques de la corruption et de ses effets, il est possible d'encourager les attitudes qui ne tolèrent pas la corruption et de développer des compétences qui permettent aux individus de résister aux pressions sociales et culturelles lorsqu'ils sont confrontés à des pratiques corrompues.

D'autre part, l'éducation est un élément crucial dans toute tentative de lutter efficacement contre le phénomène de la corruption. Grâce à une meilleure connaissance des risques de la corruption et de ses effets, il est possible d'encourager les attitudes qui ne tolèrent pas la corruption et de développer des compétences qui permettent aux individus de résister aux pressions sociales et culturelles lorsqu'ils sont confrontés à des pratiques corrompues.

La CNUCC demande aux États de mener des campagnes d'éducation publique, notamment des campagnes d'enseignement scolaire et universitaire.

La santé de toutes les générations ou une souffrance inutile ?

La corruption entrave la réalisation de l'ODD 3 : Assurer des vies saines et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges

Dans certains pays, le système de santé publique est perçu comme étant l'institution la plus corrompue du service public, et ce problème affecte indéniablement le développement. Néanmoins, un secteur de la santé qui fonctionne est l'un des services les plus essentiels qu'un gouvernement puisse doit fournir à ces citoyens.

La corruption conduit à l'épuisement des budgets nationaux de la santé, ce qui réduit la capacité du gouvernement à fournir des médicaments essentiels, tout en augmentant le risque que des produits dangereux ou inefficaces soient mis sur le marché. Il détourne également les investissements dans les infrastructures nécessaires telles que les hôpitaux, les cliniques et les écoles de

médecine. La corruption dans le secteur de la santé entrave directement les avancées vers une couverture médicale universelle en empêchant les gens d'accéder à des services de santé de qualité et à des médicaments sûrs et efficaces, et en détruisant les systèmes de protection financière et de gestion des risques⁵.

Dans certains pays en développement, les achats de produits pharmaceutiques représentent jusqu'à 50 % des dépenses de santé⁶. De par leur valeur marchande élevée, ces produits incitent au vol, à la corruption et aux pratiques contraires à l'éthique. Des préparations frauduleuses ou de piètre qualité ainsi que des médicaments dont la mise sur le marché est autorisée de manière abusive causent aux patients des souffrances inutiles et peuvent avoir des conséquences fatales.

Malgré la capacité importante des industries extractives à générer des fonds pour le développement, les risques de déperdition de ressources et de corruption restent élevés et il convient de s'y attaquer. Les données disponibles portent à croire que ce secteur est lié à de gros volumes de flux financiers illicites.

La gestion des ressources est capitale pour faire face à ces risques.

La création de systèmes de gestion financière solides, permettant une divulgation ouverte et transparente des informations relatives à la production, aux recettes et aux paiements, réduit le risque de soustraction et de corruption. La promotion de la transparence et de la responsabilité au sein des multinationales comme de l'État est le meilleur moyen d'assurer une gestion responsable des recettes générées par le secteur extractif.

La protection de l'environnement pour les générations futures ou les ressources de la planète seront-elles épuisées ?

La corruption entrave la réalisation des ODDs 14 : La vie sous l'eau et 15 : La vie sur terre

Les délits contre la vie sauvages deviennent un fléau de plus en plus dévastateur et constitue une menace importante pour l'environnement, le développement économique et social, la sécurité et la gouvernance. La criminalité, qui était autrefois décrite comme une menace émergente, s'est transformée en l'activité



criminelle transnationale la plus importante après le trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains. Il est devenu évident que les milliards de dollars générés par ce commerce illégal sont liés à la corruption et au blanchiment d'argent.

Le commerce illégal de la faune et de la flore contribue à la disparition rapide de nombreuses espèces protégées de la planète. La corruption entre en jeu car les trafiquants y ont souvent recours pour acheminer des espèces sauvages et des produits ligneux récoltés illégalement à travers les frontières.

Cette corruption contribue à la criminalité liée à la faune et à la flore sauvages et contribue à la destruction de la biodiversité mondiale et à la dégradation des écosystèmes, ce qui entraîne des défis environnementaux considérables.

Pour lutter contre la corruption liée à la criminalité liée aux espèces sauvages, les États Membres doivent procéder à une évaluation des risques de corruption dans leur chaîne de valeur des espèces sauvages. Ils doivent aussi renforcer leurs capacités de prévention et de répression pour lutter contre la corruption liée à la criminalité liée aux espèces sauvages.

Les solutions : Que faire ?

La communauté internationale a reconnu que la lutte contre la corruption est vitale pour maintenir la stabilité et la croissance économiques, assurer la sécurité de la société, protéger les droits humains, réduire la pauvreté, protéger l'environnement pour les générations futures et combattre la criminalité grave et organisée.

Compte tenu du caractère mondial des menaces que représente la corruption, ainsi que des liens avec les objectifs du développement durable, la prévention et la lutte contre la corruption exigent une approche globale et multidisciplinaire. Cela implique tous les membres de la société : Les gouvernements, le secteur privé, les médias, les organisations de la société civile et le grand public.

Gouvernements

Les gouvernements doivent entreprendre des réformes législatives qui établiront des cadres législatifs et institutionnels pour lutter contre la corruption. Celles-ci doivent comprendre des mesures coercitives et des sanctions solides. Ils devraient également mettre en place des moyens de prévention de la corruption.

L'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption par les États parties est évaluée grâce son processus unique d'examen par les pairs, le Mécanisme d'examen de sa mise en œuvre.

Secteur privé

Les entreprises devraient adopter une attitude de tolérance zéro à l'égard de la corruption et mettre en place des politiques pour promouvoir une société juste et équitable.

La CNUCC exige que les États parties prennent les mesures nécessaires pour renforcer la prévention et la lutte contre la corruption dans le secteur privé.

Par ses actions et son attitude à l'égard de la corruption, le secteur privé peut promouvoir une concurrence loyale et aider les pays à développer et à renforcer leurs infrastructures publiques de lutte contre la corruption.

Médias

En s'appuyant sur la position souvent unique qu'ils occupent dans la société, les médias peuvent exercer un contrôle sur l'implication du gouvernement et du secteur privé dans des pratiques de corruption. Ils peuvent aussi jouer un rôle essentiel en informant le grand public des progrès accomplis et en soutenant ceux qui prennent position contre la corruption.

La CNUCC prévoit la liberté d'accès du public à l'information. Les États sont également tenus de respecter, promouvoir et protéger la liberté de rechercher, recevoir, publier et diffuser des informations sur la corruption.

Citoyens et société civile

La CNUCC souligne l'importance de la participation active d'individus et de groupes extérieurs au secteur public, tels que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les communautés, à la prévention et à la lutte contre la corruption et à la sensibilisation du public.

De nombreuses organisations de la société civile travaillent sans relâche pour sensibiliser l'opinion, canaliser l'information des citoyens vers l'État et exercer des pressions en faveur d'un engagement politique contre la corruption.



À mesure que la population se lasse des dirigeants corrompus, elle exige plus de responsabilité de leur part. Les citoyens ordinaires, notamment les jeunes, manifestent de plus en plus leur rejet de la corruption qui sévit autour d'eux et au sein des gouvernements.

Dans ce contexte, les citoyens peuvent – et devraient – s'informer des actions que mènent leurs gouvernements pour lutter contre la corruption et faire rendre compte aux élus de leurs actes. Il est tout aussi essentiel d'agir en signalant les cas de corruption aux autorités, en enseignant aux enfants que la corruption est inacceptable et en refusant de verser ou de prendre des pots-de-vin.

Notre objectif commun

Nous avons tous intérêt à lutter contre la corruption.

La corruption limite la capacité des gouvernements à servir les citoyens en ce qu'elle fragilise l'état de droit, les institutions publiques et la confiance dans les dirigeants. Elle agit comme un frein au développement et prive des millions de personnes à travers le monde de la prospérité, des droits, des services et des emplois qui leur font cruellement défaut et auxquels ils peuvent prétendre.

Lorsque la corruption règne, la démocratie, qui est une condition préalable au développement, est menacée. Le développement durable n'est donc pas uniquement un but en soi, il est l'antidote le plus efficace qui soit contre la corruption.

Avec la Convention des Nations Unies contre la corruption, le monde dispose d'un outil puissant pour lutter contre une maladie mondiale. Adoptons les mesures radicales proposées par la Convention pour contribuer à relancer le développement, arracher les pays à la pauvreté et bâtir des sociétés plus justes et plus équitables.

Pour appuyer les efforts de lutte contre la corruption des États, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournissent une vaste gamme d'assistance technique.

L'ONUDC est le gardien de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Pour aider les États parties à appliquer pleinement la Convention, l'ONUDC fournit une assistance technique dans divers domaines thématiques tels que la prévention, l'éducation, le recouvrement d'avoirs et l'intégrité dans le système de justice pénale. L'ONUDC collabore avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile.

Le PNUD s'associe à des citoyens à tous les niveaux de la société pour aider à édifier des nations capables de résister aux crises, et pour stimuler et soutenir une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Il s'agit notamment de la lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance. Sur le terrain, dans quelque 170 pays et territoires, le PNUD offre une perspective mondiale et locale pour aider à renforcer les conditions de vie et bâtir des nations prospères.

Photos: Ioulia Kondratovitch; ONUDC.

Avertissement

L'original de la présente fiche n'a pas été revu par les services d'édition. Son contenu ne reflète pas nécessairement les vues ou la politique de l'ONUDC ou des organisations qui y contribuent, pas plus qu'il n'en vaut approbation. Les appellations employées dans la présente fiche et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'ONUDC, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

¹ Transformant notre monde: L'Agenda 2030 pour le développement durable, Résolution de l'Assemblée Générale 70/1, Objectif du développement durable 16, cible 16.4, 16.5 et 16.6 Pour plus d'informations : <http://www.unodc.org/unodc/en/about-unodc/sustainable-development-goals/sdg16-peace-and-justice.html>.

² Convention des Nations Unies contre la Corruption, New York, 2004

³ Statut de Décembre 2018

⁴ Guide technique de la Convention des Nations Unies contre la Corruption New York, 2009.

⁵ Organisation mondiale de la santé, 2018. « Les objectifs de développement durable en tant que cadre pour lutter contre la corruption dans le secteur de la santé »

⁶ Organisation mondiale de la santé, 2012. Pourquoi une bonne gouvernance est-elle essentielle dans le secteur pharmaceutique public?